



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 263 - 26 août 2014

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

---

### SOMMAIRE

- 1 - Appel pour une journée internationale de solidarité aux 595 femmes de ménage du Ministère des finances grec - Page 1
  - 2 - Maroc : Communiqué de soutien à Wafa Charaf - Page 2
  - 3 - Afrique du Sud : Le meurtre d'une jeune lesbienne remet en lumière l'inaction du gouvernement
  - 4 - Portrait : Sonia Jebali, cette battante qui a pourfendu les deux ogres du patriarcat et du patronat - Henda Chennaoui - Nawaat - Tunisia - Page 3
  - 5 - En Irlande, le cas d'une femme forcée à accoucher ravive le débat sur l'avortement - Le Monde.fr - Page 5
  - 6 - Egalité réelle entre les femmes et les hommes : Abolition 2012 salue l'adoption d'une loi demandant à l'État de renforcer la lutte contre le système prostitutionnel - Page 6
  - 7 - Avec le « Téléphone Grand danger » ont protégé les femmes contre de nouvelles violences - Interview Ernestine Ronai par Elise Godeau - Libération - Page 7
  - 8 - Le microbiologiste Jonathan Eisen prône l'égalité des sexes dans le domaine scientifique. Et il n'hésite pas à mettre ses idées en pratique - Rédaction « Les Nouvelles News » - Page 8
  - 9 - Cinéma : A la recherche de Vivian Maier" - de Charlie Siskel et John Maloof - Page 9
  - 10 - Film : « On a grèvé » - Réalisé par Denis Gheerbrant - sortie en salle 10 septembre
  - 11 - Livre : « Chaque matin, je me lève pour changer le monde » Du MLF aux Chiennes de garde, 40 ans de féminisme - Florence Montreynaud - Page 9
  - 12 - Livre : L'Anatomie politique 2, Usage, dérision et résilience des femmes - Nicole-Claude Mathieu - Page 10
  - 13 - Livre : « Les excès du genre. Concept, image, nudité » - Geneviève Fraisse - Page 10
- 

### MOBILISATIONS

#### 1 - Appel pour une journée internationale de solidarité aux 595 femmes de ménage du Ministère des finances grec

Nous, femmes de ménage du Ministère des Finances, qu'on a éloigné de notre travail le 17 Septembre 2013 afin de le donner à des sous-traitants privés, nous sommes engagées depuis 11 mois dans une lutte pour la vie, contre les politiques d'austérité et ceux qui les appliquent, le gouvernement Samaras et la Troika.

Chaque jour, nous descendons dans la rue et nous revendiquons notre travail et nos droits, résistant à la violence policière et la propagande gouvernementale. La justice grecque nous a donné raison, mais le gouvernement refuse d'obtempérer et d'appliquer l'arrêt judiciaire.

Nous demandons de vous, associations citoyennes et mouvements sociaux, syndicats des salariéEs, organisations des femmes, partis politiques et citoyens du monde entier, de vous qui n'acceptez pas l'injustice et partagez les souffrances de ses victimes, d'exprimer haut et fort votre solidarité au combat que nous menons pour la vie et pour la dignité, un combat qui est aussi votre combat.

Nous vous proposons d'unir nos forces et d'organiser une journée internationale de Solidarité. Nous proposons la période allant du 15 au 22 Septembre, soit la semaine précédant l'arrêt judiciaire définitif concernant les 595 femmes de ménage, qui sera rendu le 23 Septembre. La journée de mobilisation internationale pourrait avoir lieu le samedi 20 Septembre.

L'objectif pourrait en être diverses actions de solidarité comme des rassemblements et manifestations publiques, des mobilisations devant des ambassades et des consulats grecs, les bâtiments du FMI à Washington et de la Banque Centrale Européenne à Frankfort ou tout autre lieu de votre choix.

On est déjà en train de préparer la participation d'une délégation des femmes de ménage en lutte à une manifestation qui aura lieu au Parlement Européen de Strasbourg le 16 ou 17 Septembre.

Si vous êtes prêts à participer à cette initiative, nous vous prions de nous le faire connaître au plus tard le 30 Aout, afin que nous puissions savoir quels pays et quelles villes vont y participer.

Voir aussi : <http://595katharistries.wordpress.com> ; <https://www.facebook.com/595katharistries>  
Contactez-nous : Sonia Mitralia, sonia.mitralia@gmail.com, Tel : 0030 2109420681, 0030

## INTERNATIONAL

### 2 - Maroc : Communiqué de soutien à Wafa Charaf

Le tribunal de Tanger a prononcé un verdict lourd à l'encontre de la jeune militante Wafa Charaf ; un an de prison ferme et 51000 dirhams d'amende (5000 Euros.) Ce fut un procès plus que marathonien qui a duré 18 heures. Ce procès a été émaillé de plusieurs infractions. La plus scandaleuse d'entre elles est l'arrestation de Michèle Decaster, la militante Française et secrétaire Générale de l'AFASPA, venue assistée au procès. Michèle représentait son association signataire de l'appel pour la libération de Wafa Charaf. Elle sera retenue tout l'après midi et une grande partie de la nuit dans le commissariat de Tanger avant d'être libérée suite au large mouvement de soutien que cette arresatation a déclenchée au niveau international.

Les autorités avait essayé de faire d'une pierre deux coups et avait aussi accusé Boubker Khamlichi, sexagénaire et infatigable militant syndicaliste, politique et associatif de complicité . Mais, comme dans le cas de Wafa, le dossier de l'accusation est vide . Pourachever de ridiculiser son institution, le tribunal a été obligé de relaxer Boubker Khamlichi.

Lors de ce procès très suivi, Wafae Charaf a maintenu ses déclarations avec courage et un moral à toute épreuve malgré sa santé fragile. Elle a rappelé que c'est elle la victime de l'enlèvement, des intimidations et de la séquestration. Elle a rappelé qu'elle avait déposé plainte au commissariat comme la loi le permet à chaque citoyen. Elle a essayé de parler du calvaire qu'elle a vécu ,des convocations au commissariat, du harcèlement subi par les membres de sa famille, sans parler des quatre semaines de détention préventive. Mais à Tanger, les autorités marocaines ont réussi à transformer une victime d'enlèvement et de torture en une accusée d' « allégations mensongères ».

Ce verdict n'es pas étonnant si l'on se rappelle les dernières déclarations des ministres marocains de l'Intérieur, M. Hassad, et de la Justice, M. Ramid, qui disent tout mettre en œuvre pour s'attaquer à qui accuserait «à tort» les autorités marocaines de tortures. Le ministre de l'Intérieur a également accusé ouvertement les ONG marocaines des droits de l'Homme de vouloir porter atteinte à l'intégrité de ces autorités en véhiculant des mensonges et en délivrant à l'opinion publique de faux rapports sur l'état des libertés au Maroc.

Tout laisse supposé que les vraies raisons de ces deux arrestations et de ce verdict sont politiques. Les autorités marocaines mettent en exécution les intentions affichées plus haut par les ministres de l'Intérieur et de la Justice et s'attaquent à tout citoyen épris de justice et de liberté qui veut défendre ses droits.

Les avocats de Wafa vont faire appel de ce jugement. Avec les signataires de l'appel pour la

libération de Wafa, nous continuons à exiger : la libération de Wafa Charaf ; la prise en compte de sa plainte ; l'ouverture d'une enquête sérieuse et la punition des coupables ; la relaxe de Wafa et la réparation du préjudice qu'elle a subi ; Le respect du droit à la libre circulation des observateurs étrangers ; La libération de tous les prisonniers politiques au Maroc.

*Association Interculturelle pour la Laïcité, l'Egalité et la Solidarité avec les femmes du Maroc (ailes-fm) Contact: [ailesfm@gmail.co](mailto:ailesfm@gmail.co)*

### **3 - Afrique du Sud : Le meurtre d'une jeune lesbienne remet en lumière l'inaction du gouvernement**

À Tshing, un township de la ville de Ventersdorp, le corps de Gift Disebo Makau (photo) a été retrouvé vendredi 15 août. Cette jeune lesbienne a été violée et étranglée. Le corps à moitié dénudé de la jeune femme a été retrouvé avec un tuyau d'arrosage enfoncé dans sa gorge jusque dans son estomac.

Un homme aurait été arrêté et présenté à la justice aujourd'hui, mardi 19 août. Sa famille, qui savait que la jeune femme était lesbienne, est convaincue que le meurtre de Gift Disebo Makau est en lien avec son homosexualité. «Elle n'a jamais été abusée ou harcelée dans la communauté, a affirmé un cousin de la jeune femme. Elle était cool et jamais violente. Elle aimait bien jouer au football dans le quartier.» Une nouvelle fois, les associations sud-africaines s'alarment de l'inaction du gouvernement quand il s'agit des violences et des viols correctifs dont sont victimes les personnes LGBT, et plus particulièrement les lesbiennes, notamment dans les townships. «Ces crimes de haine doivent cesser, s'inquiète Jabu Pereira de l'organisation Iranti-org. Notre gouvernement doit investir dans des programmes d'éducation visant à changer les attitudes publiques.» Depuis plusieurs années, plusieurs jeunes lesbiennes noires ont été assassinées, sans que les coupables n'aient été traduits en justice. Les crimes de haine ne sont pas reconnus en Afrique du Sud.

La militante Sheena Maganya a elle aussi fait part de sa profonde amertume et de sa colère face à l'indifférence des autorités: «Avant qu'une autre lesbienne noire soit tuée en Afrique du Sud, qu'allons-nous faire? Quelles conversations allons-nous avoir? Même si j'aimerais appeler à ce que les dirigeant.e.s agissent rapidement, et travaillent dur pour garantir la sécurité des femmes noires, partout en Afrique du Sud, je sais, et nous savons, que nous aurons au mieux un soutien de façade. Des mots vides plein d'empathie, qui cherchent à apaiser le symptôme et pas la cause.»

*Source: <http://yagg.com/2014/08/19/afrique-du-sud-le-meurtre-d'une-jeune-lesbienne-remet-en-lumière-l-inaction-du-gouvernement/>*

### **4 - Portrait : Sonia Jebali, cette battante qui a pourfendu les deux ogres du patriarcat et du patronat - Henda Chennaoui - Nawaat - Tunisia**

C'est une jeune femme ordinaire qui pourrait, comme ses camarades, passer inaperçue. Mais dès qu'on l'aborde, on est saisi par son regard apaisant et la force douce et profonde qu'elle dégage en permanence autour d'elle. Il y a quelques années, le destin l'a convié à devenir le symbole du combat exemplaire des ouvrières tunisiennes. Sonia Jebali, 35 ans, ex-ouvrière et ex-déléguée syndicale à l'usine de Latelec-Fouchana, a entamé une grève de la faim pour contraindre ses patrons à réintégrer les ouvriers licenciés. Sur les dix ouvrières licenciées en mars 2013, sept ont été réintégrées. En revanche, avec sa compagne de route, Monia Dridi, elle aussi déléguée syndicale, Sonia n'a pas réussi à imposer sa réintégration optant pour des indemnités de licenciement conséquentes. Nous l'avons rencontré dans un café au centre ville de Tunis, juste après la levée de sa grève de la faim. Les 27 jours d'abstinence ont fait des ravages sur son maigre corps, mais ont épargné son sourire calme et confiant. Ses cheveux lisses, châtain clair, entourent son petit visage aux traits fins, marqué par un nez fier et bien dessiné. Le mystère de son magnétisme réside dans ses yeux foncés, sources d'étincelles. Son regard émouvant fait contraste avec ses joues

décolorées et ses lèvres pâles.

Sonia peut passer des heures interminables à vous parler du capital qui rend impossible la survie des ouvriers, des salaires dérisoires, des heures de travail supplémentaires impayées, des conditions misérables d'hygiène et de sécurité et des licenciements massifs. Après des mois de travail sans salaires, durant lesquels nous avons passé des dizaines de stages et de tests de niveau, l'employeur nous a imposé un salaire qui ne dépasse pas 250 dinars. Les premières années, les conditions de travail étaient horribles. Les propos racistes des directeurs, le harcèlement sexuel des responsables, ainsi que la maltraitance quotidienne réduisaient nos capacités de supporter l'injustice, se souvient Sonia avec amertume.

Frontale, elle l'était, à chaque fois qu'elle ou ses collègues subissaient une injustice ou une agression. Pendant des années, Sonia a évolué dans ce cadre d'hostilité envers les « patrons » qui, de toute façon, refusaient de dialoguer préférant réprimer et humilier les ouvriers en se basant sur des avantages fiscaux qui rendent de plus en plus vulnérable la main d'œuvre tunisienne. Filiale tunisienne de l'entreprise française Latécoère, Latelec s'est installée dans la banlieue de Tunis en 2005. La multinationale française avait, alors, bénéficié d'une loi permettant aux entreprises étrangères de ne pas payer d'impôts pendant 10 ans. Employant plus de 90 % de femmes, l'usine produit des équipements pour deux gros clients avionneurs : Airbus et Dassault.

Ici en Tunisie, cette multinationale profite de la main-d'œuvre sous payée et des avantages garantis par le code des incitations aux investissements qui contient plusieurs lacunes permettant aux entreprises étrangères une grande liberté dans sa gestion humaine. Aucune garantie n'est prévue par ce code pour obliger les investisseurs étrangers à employer les chômeurs et à valoriser leur qualification professionnelle. Certains secteurs ont même le droit d'employer 30 % de main-d'œuvre étrangère ce qui a causé l'importation du chômage. Ce qui est dur à croire, aujourd'hui, est que le nouveau code en cours de discussion n'est pas différent de l'ancien.

La frustration était le lot quotidien de Sonia, sachant incapable de changer grand-chose à son quotidien et celui de ses camarades. La plupart des ouvriers ont peur de s'opposer à la direction. Parfois, Monia et moi étions seules à prendre la défense d'une autre ouvrière. La situation fragile des travailleurs les empêche de protester pour améliorer leurs conditions. L'absence d'un syndicat fort et crédible compliquait aussi la situation dans notre usine. Ce n'est qu'après la titularisation de la majorité des travailleurs qu'on a réussi à monter un syndicat, raconte Sonia.

C'est ainsi qu'en 2010, Sonia, Monia et deux autres ouvrières annoncent la création d'un syndicat de base, dont Sonia était la secrétaire générale. Quelques mois plus tard, le syndicat regroupait plus que 420 adhérents (sur 450 salariés). Les revendications du syndicat étaient simples : Intégrer en CDI les salariées, respecter le droit du travail tunisien en augmentant les salaires et en couvrant les heures supplémentaires, les congés et les promotions. Suite à une première grève, le syndicat obtient des augmentations de salaire et un accord signé avec la direction de Latelec, en 2012.

Mais, la multinationale française a vite réagi pour freiner le mouvement social dans son usine. En septembre 2012, la direction française annonce une fermeture d'un mois accompagnée du transfert temporaire de la production en France. Suppression de plusieurs postes (environ 400 postes d'intérimaires sur deux étapes), mises à pied, sanctions abusives, harcèlement, menaces de mort, remarques racistes et sexistes étaient les mesures prises par la direction de Latécoère pour arrêter l'élan révolutionnaire dans son usine tunisienne. Face au mouvement de solidarité international qui s'est mis en place pour les soutenir, la direction durcit ses représailles en considérant les rassemblements du syndicat devant l'ambassade de France et devant l'usine de Fouchana comme une atteinte à l'image de la multinationale. Latelec procède, donc, au licenciement de 10 ouvrières. Sans aucun respect du code du travail et en violation des conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail, la multinationale française a usé de son pouvoir d'employabilité pour gagner le soutien des autorités tunisiennes, celle de l'UTICA et de

l'UGTT. Malgré cela, Sonia et ses camarades vont réussir avec le peu de moyens et de soutien qu'ils avaient, à avoir gain de cause en obtenant la réintégration de six filles, sans les déléguées syndicales, ainsi que deux autres ouvrières engagées dans la lutte. Malheureusement, l'UGTT va signer un PV qui confère à Latelec le droit de licencier les syndicalistes. C'est alors que Sonia décide avec ses camarades de continuer le combat seules et d'entamer une grève de la faim illimitée dans les locaux de l'Union Générale des Étudiants Tunisiens. Ce n'était pas une victoire comme l'a présenté l'UGTT. Au contraire, c'était une catastrophe ! Une défaite ! Le capital a réussi à punir l'activité syndicale et à bafouer les droits des travailleurs. Il y avait un forcing dégueulasse pour fermer le dossier sur une telle défaite. Après plusieurs tentatives échouées de relancer les négociations, nous avons pris une décision : Soit la victoire soit la mort..., assure Sonia.

Ce franc-parler, elle le doit sans doute à son vécu difficile. Sonia a choisi d'arrêter ses études à l'âge de 19 ans. « L'année du bac, j'ai décidé de renoncer aux examens de contrôle. J'avais, pourtant, de fortes chances pour réussir, mais je craignais, justement, d'aller à l'université. Mon père n'avait pas les moyens pour financer mes études supérieures. Après quelques mois de chômage, j'ai commencé à chercher un boulot dans les usines à côté ».

Issue d'une famille très modeste, Sonia habite à Mhamdia, un quartier populaire, très défavorisé, de Tunis. Son père était ouvrier dans une usine française. Mon père a, lui aussi, vécu l'injustice du licenciement abusif. Mais il n'a pas résisté et il s'est contenté de quelques centaines de dinars en guise d'indemnité, révèle Sonia. C'est ce père qui a fait d'elle la rebelle qu'elle est, aujourd'hui, en la poussant à se rebeller contre son autorité. Car le combat de Sonia a commencé très tôt. « Je menais, déjà, une guerre, chez moi... contre mon père », avoue Sonia en souriant. Le père de Sonia ne voulait pas qu'elle travaille. Il refusait de voir sa fille s'indigner contre ses supérieures et pensait, dur comme fer, qu'une femme doit rester docile et obéissante.

Les discours sur l'honneur de la famille et sur la bonne conduite de la femme étaient mon repas quotidien. J'ai été toute ma vie traitée de trainée et de « mauvaise fille » pour tout et n'importe quoi, témoigne Sonia. Ainsi, celle qui a fait trembler l'une des plus grandes multinationales françaises, est une fille mal considérée, pas seulement par son père, mais aussi par sa communauté. Durant ma grève de la faim, des voisins venaient voir ma famille pour lui conseiller de me retenir. On m'a rapporté des tas de commentaires insensés du genre : Elle se prend pour qui ? Elle est une fille et elle ne doit pas passer à la télévision. Elle ne doit pas passer la nuit dehors ...

Même avec le peu de soutien de ses frères et de sa mère, Sonia, solitaire, a appris à arracher ses droits et à faire face au patriarcat. Dire non n'est plus un crime et n'est point une honte. Montrer que « femme ne signifie pas soumission », prouver qu'honneur est synonyme de dignité, tel est le message que Sonia voulait faire passer à ses patrons, à la société et surtout à son père qui « ne conteste pas trop maintenant, surtout que j'ai réussi, là où il a échoué, à faire plier mon Supérieur », conclut Sonia avec un petit sourire fier.

A présent que le dossier de Latelec est clos, Sonia commence à faire son bilan et envisage de continuer à se battre. La symbolique de son combat, portée au-delà de la Tunisie, relance l'espoir d'un contre-pouvoir révolutionnaire et indépendant. Il est clair que la persévérance de Sonia, de Monia et de leurs camarades est une leçon de militantisme. Ce combat ne peut appartenir à aucune structure syndicale, aucun pays et aucun parti politique, mais seulement à une humanité souffrante et opprimée où des femmes combatives continuent à nous faire rêver d'un monde meilleur.

## 5 - En Irlande, le cas d'une femme forcée à accoucher ravive le débat sur l'avortement - Le Monde.fr

Un an après l'adoption d'une loi assouplissant l'interdiction de l'avortement, l'Irlande est secouée par un cas qui met en lumière les limites de ce texte. Une femme qui avait été violée, à qui la justice a refusé le droit d'avorter, a été forcée d'accoucher par césarienne à 25 semaines de grossesse

dimanche 17 août. La jeune femme de 18 ans, dont l'identité n'a pas été divulguée, a raconté son histoire à l'*Irish Times*. Originaire d'un pays étranger, également non révélé, elle est arrivée dans le courant de l'année en Irlande. C'est là, à l'occasion d'une visite médicale, qu'elle apprend qu'elle est enceinte de huit semaines - une grossesse consécutive à un viol. Elle demande alors immédiatement une interruption de grossesse, assurant préférer mourir plutôt que de porter un enfant issu de ce viol, en vain. La jeune femme aurait cherché à se rendre en Grande-Bretagne pour avorter mais, dépitée par le coût que représenterait un tel voyage, aurait tenté de mettre fin à ses jours.

*Grève de la faim et de la soif* : Ses tendances suicidaires la conduisent à nouveau à l'hôpital alors qu'elle est enceinte de 24 semaines. Elle y commence une grève de la faim et de la soif. Un panel d'experts juge sa santé mentale fragile et concède que sa grossesse doit prendre fin.

La justice ordonne dans le même temps qu'elle soit articiellement réhydratée et nourrie pour permettre la survie de l'enfant. L'hôpital indique à la jeune femme qu'elle va avorter avant de se rétracter et de lui signifier qu'elle n'a pas d'autre choix que de subir une césarienne. Une semaine plus tard, elle donne naissance à un enfant. Le bébé, qui n'a eu aucun contact avec sa mère, est en soins à l'hôpital.

L'histoire ravive le débat sur l'interruption volontaire de grossesse dans le pays. En juillet 2013, le pays avait légalisé la pratique, tout en l'encadrant fortement. Le texte voté prévoit qu'un avortement ne peut être réalisé que dans le cas où la grossesse fait courir à la mère un « risque réel et substantiel pour sa vie », après avis de plusieurs médecins. Les tendances suicidaires de la mère sont inclus dans cette notion de «risque» mais doivent être attestées par des spécialistes.

« Des institutions l'ont forcée à porter un bébé contre sa volonté » : Pourtant, malgré ses pulsions suicidaires, la jeune mère n'a pas été autorisée à avorter. Les services de santé irlandais ont exigé un rapport sur le suivi dont a bénéficié la jeune femme. Mais la polémique est d'autant plus vive en Irlande qu'elle arrive une dizaine de jours après la publication d'un «guide» édité par les autorités et qui dresse des recommandations pour les médecins qui devraient pratiquer des avortements. Des règles qui ne prennent pas en compte les risques de suicide d'une victime d'un viol ou d'uninceste, et laissent « les femmes à la merci d'une loterie locale, morale ou politique » selon l'endroit où la personne qu'elles consultent, d'après des psychiatres cités par le *Guardian*.

Le panel d'experts nécessaires pour justifier de la nécessité d'un avortement - jusqu'à sept, selon une médecin interrogée par le quotidien britannique - est surtout pointé du doigt. La femme qui a dû accoucher dimanche « a été littéralement enfermée dans des institutions irlandaises qui l'ont forcée à porter un bébé contre sa volonté, alors que des spécialistes débattaient pour savoir si elle pouvait subir ou non un avortement », a ainsi commenté Mary Favier, la porte-parole de l'association *Doctors for choice*, qui réunit des professionnels de santé militant pour le droit des femmes à disposer de leur corps. « Cela ne se serait produit dans aucun autre pays civilisé », a-t-elle ajouté, dans les colonnes de l'*Irish Examiner*. Selon elle, le cas « montre que les nouvelles lois ne sont pas adaptées.

## COMMUNIQUÉS

### 6 - Egalité réelle entre les femmes et les hommes : Abolition 2012 salue l'adoption d'une loi demandant à l'Etat de renforcer la lutte contre le système prostitutionnel

L'Assemblée nationale et le Sénat viennent d'adopter définitivement la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Nos 60 associations se réjouissent du fait que la loi demande à l'Etat, dès son article 1er, de « renforcer la lutte contre le système prostitutionnel » pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

En plaçant la lutte contre le système prostitutionnel au cœur des priorités de l'Etat en matière

d'égalité, le Parlement, avec le soutien du Gouvernement, rappelle que l'exploitation des plus vulnérables et la violence sexuelle extrême que constitue la prostitution sont profondément incompatibles avec tout projet de société visant l'égalité réelle entre femmes et hommes. Les deux assemblées s'inscrivent ici dans la continuité de l'ensemble des recommandations et résolutions adoptées ces dernières années en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité femmes-hommes :

- Dès 2010, à l'occasion de la Grande cause nationale « lutte contre les violences faites aux femmes », le Gouvernement Fillon inclut la prostitution dans la liste des violences faites aux femmes et affirme que tout achat d'un acte sexuel constitue en soi une violence.
- Le 6 décembre 2011, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité sa résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution et dénonce la violence inhérente à la prostitution.
- En 2013, le Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes (HCEFH) salue dans son avis la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et soutient la pénalisation de l'achat d'un acte sexuel.
- Le 5 décembre 2013, l'Assemblée nationale adopte par 268 voix, contre 138, sa proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, incluant 4 piliers, dont la pénalisation de tout achat d'un acte sexuel.
- En février et avril 2014, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qualifient la prostitution de violation des droits humains et d'obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes, et demandent aux Etats d'interdire tout l'achat d'un acte sexuel.
- Enfin, en 2013 et 2014, les délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat adoptent chacune un rapport parlementaire indiquant qu'il ne peut y avoir d'égalité entre les femmes et les hommes tant qu'est maintenu un droit à imposer un acte sexuel par la contrainte financière.

Alors que des dizaines de milliers de personnes demeurent enfermées dans le système prostitutionnel, nos associations rappellent qu'il est urgent de faire adopter définitivement une loi globale et cohérente visant à faire reculer la prostitution tout en soutenant ses victimes. Dans ce contexte, elles appellent le Gouvernement à concrétiser enfin son engagement en inscrivant au plus vite la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel à l'ordre du jour des deux assemblées pour y être adoptée définitivement.

*Le collectif Abolition2012 rassemble 60 associations de soutien aux personnes prostituées et de lutte contre toute forme de violence sexuelle ou sexiste : [www.abolition2012.fr](http://www.abolition2012.fr)*

## TEXTES

### 7 - Avec le « Téléphone Grand danger » ont protégé les femmes contre de nouvelles violences - Interview Ernestine Ronai par Elise Godeau - Libération

Christiane Taubira, Bernard Cazeneuve et Najat Vallaud-Belkacem, ministres de la Justice, de l'Intérieur et des Droits des femmes, ont annoncé ce vendredi la généralisation du téléphone «grand danger», l'une des mesures du 4e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. 157 téléphones déployés sur tout le territoire ont d'ores et déjà permis d'expérimenter le dispositif. 500 seront mis en place dès le mois de septembre.

Ernestine Ronai est la coordinatrice nationale «Violences faites aux femmes» de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), et la responsable de l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis des violences envers les femmes.

*A qui s'adresse le téléphone « grand danger » ? : Il est destiné aux femmes victimes de violences*

de la part d'un partenaire ou ex-partenaire et aux victimes de viols. Elles doivent remplir plusieurs conditions pour bénéficier du téléphone : d'abord, la victime doit avoir été évaluée comme étant en très grand danger, un travail en amont qui revient généralement aux associations. Il faut aussi que la victime accepte d'appeler la plateforme Mondial Assistance - qui reçoit les appels - tous les quinze jours, pour vérifier que le téléphone fonctionne bien. C'est la seule contrainte. D'autre part, les deux partenaires ou ex-partenaires doivent vivre séparément. Et enfin, l'homme doit être sous le coup d'une interdiction d'entrer en contact avec la femme et doit avoir un profil dangereux.

*Quand les conditions sont réunies, c'est le procureur qui décide ou non d'attribuer le téléphone.*

*Comment le téléphone fonctionne-t-il ?* : Il se présente sous la forme d'un téléphone tout à fait ordinaire, pour que l'agresseur ne puisse pas le reconnaître. Mais il y a un numéro pré-enregistré : en appuyant sur une touche, la femme en danger est mise en relation avec Mondial Assistance, qui se charge de faire la levée de doutes, pour savoir si le téléphone ne s'est pas déclenché par erreur. Si la victime dit "j'ai peur, mon agresseur est en bas de chez moi", le téléassisteur appelle immédiatement la police. L'intérêt, c'est que les forces de l'ordre peuvent intervenir extrêmement rapidement.

*Quelle est l'innovation principale du dispositif ?* : Avant, on attendait que l'agresseur recommence et on punissait. La nouveauté, avec ce dispositif, c'est qu'on protège la femme avant la commission du nouveau fait de violence. Sur 158 femmes qui ont bénéficié du téléphone depuis quatre ans et demi en Seine-Saint-Denis, le département qui a été pilote dans ce domaine, il y a eu 100 interventions et 10 interpellations d'agresseurs. Les effets bénéfiques sont bien visibles, y compris pour les travailleurs sociaux, les associatifs et les magistrats qui travaillent en amont sur la situation de ces femmes. Avant ils se disaient "cette dame est en grand danger, mais comment la protéger ?". Maintenant, ils ont un outil à disposition qui leur permet d'être plus performant dans leur mission. Nous avons aussi remarqué que l'attention portée aux femmes en danger dans le département est beaucoup plus importante qu'avant, notamment de la part des magistrats. Au-delà du gadget technologique, le téléphone «grand danger» s'inscrit dans un dispositif plus global de lutte contre les violences faites aux femmes.

*Dans quelle mesure participe-t-il de ce processus ?* : Le téléphone sort complètement les victimes de la solitude et de l'isolement dans lesquels elles se trouvent et qui les fragilisent. Savoir qu'elles pourront toujours obtenir de l'aide au bout du fil en cas de danger les apaise. On est face à des femmes qui sont dans une grande peur, avec un partenaire ou un ex-partenaire qui leur a dit "je vais te tuer", et elles savent qu'il pourrait passer à l'acte. Certaines femmes ne sortaient plus de chez elles, même pour aller jeter les poubelles. Mais grâce au téléphone, qu'elles emportent partout, elles sortent à nouveau. Bien sûr ce n'est pas une armure, ce n'est pas du 100%, mais si l'agresseur est en bas de chez elles, au coin de la rue, ou devant l'école des enfants, elles peuvent appeler. Et puis il y a d'autres numéros pré-enregistrés dans le téléphone, qui permettent de contacter des associations locales, lorsque la victime n'est pas en danger immédiat mais qu'elle est très angoissée.

*Le dispositif, d'une durée de six mois, est renouvelable une seule fois en Seine-Saint-Denis, pourquoi ?* : Le téléphone ne doit pas devenir un doudou et l'objectif est bien de leur permettre de sortir de la violence. Nous avons estimé que deux fois six mois, c'était à peu près le temps nécessaire pour régler la situation sociale et judiciaire des femmes victimes. Mais dans le volet «violences faites aux femmes» de la loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, promulguée en juillet, il est seulement indiqué que le dispositif est renouvelable, sans autre précision, ce qui laisse une marge de manœuvre au procureur.

**8 - Le microbiologiste Jonathan Eisen prône l'égalité des sexes dans le domaine scientifique. Et il n'hésite pas à mettre ses idées en pratique** – Rédaction « Les Nouvelles News »  
« Refuser de participer à une conférence parce que le ratio de genre est trop déséquilibré en

faveur des hommes ». C'est la position qu'a prise un scientifique, Jonathan Eisen. Ce spécialiste en microbiologie de l'université Davis en Californie poste sur son blog l'échange de courriels qui a suivi son invitation à une conférence universitaire. Et d'abord sa réponse négative : ayant remarqué que les précédentes éditions comptaient 14 hommes pour 3 femmes et 11 hommes pour 2 femmes, pas question de cautionner un tel déséquilibre.

L'échange ne s'est pas arrêté là : la personne chargée de l'organisation a assuré faire des efforts et demandé des suggestions d'intervenantes. Jonathan Eisen lui a alors proposé quatre noms de femmes spécialistes. « J'espère qu'en lisant cette histoire davantage de personnes refuseront d'intervenir dans des événements au ratio hommes/femmes gravement déséquilibré », a commenté le scientifique. Boycotter les plateaux trop masculins, c'est une idée qui semble se développer.

Jonathan Eisen est, de longue date, un fervent avocat de l'égalité des sexes dans le domaine scientifique. En février dernier, il était le premier invité sur la chaîne Youtube de l'organisation de femmes scientifiques STEM Women. Jonathan Eisen souligne que la juste représentation des sexes passe notamment par une prise en compte de la vie de famille. Il expliquait déjà en mai 2012 avoir décidé de ne plus participer aux rendez-vous organisés le week-end ou après 18h afin de profiter de sa famille.

## LIVRES, CINÉMA, THÉÂTRE, TÉLÉVISION...

### 9 - Cinéma : *A la recherche de Vivian Maier*" - de Charlie Siskel et John Maloof

Jusqu'en 2009, elle était inconnue de tous. Cinq ans plus tard, Vivian Maier trône au panthéon des plus grands photographes américains du 20<sup>ème</sup> siècle. Si John Maloof, brocanteur amateur, n'avait pas découvert ses travaux par le plus grand des hasards, vous n'auriez jamais pu connaître celle qui, comme Robert Doisneau ou encore Henri Cartier-Bresson, avait pour terrain de jeu la rue.

### 10 - Film : « *On a grèvé* » - Réalisé par Denis Gheerbrant - sortie en salle 10 septembre

Elles s'appellent Oulimata, Mariam, Géraldine, Fatoumata... elles sont une petite vingtaine de femmes de chambres et pendant un mois elles vont affronter le deuxième groupe hôtelier d'Europe. Pour la première fois, elles n'acceptent plus la manière dont elles sont traitées. Et elles tiendront jusqu'au bout, avec force musique et danse.

### 11 - Livre : «*Chaque matin, je me lève pour changer le monde* » Du MLF aux Chiennes de garde, 40 ans de féminisme - Florence Montreynaud

Florence Montreynaud veut changer le monde, rien de moins ! Féministe, elle veut la fin du machisme, ce système d'injustices et de violences fondé sur la haine du féminin. Comme dit Benoîte Groult : « Le féminisme n'a jamais tué personne, le machisme tue tous les jours. »

Intellectuelle passionnée, femme d'action aussi énergique que souriante, Florence Montreynaud raconte quarante ans d'une vie engagée pour l'égalité des femmes et des hommes. Dans ce récit alerte, elle nous entraîne, au fil des décennies, au cœur des revendications et des actions du féminisme dont elle restitue des épisodes marquants. Depuis son "apprentissage", à partir de 1971 au MLF et au Planning familial, jusqu'à son engagement contre le système prostitué, voici l'itinéraire d'une femme animée par des convictions humanistes et confiante dans la capacité d'un groupe à changer le monde.

Ce livre de souvenirs, plein d'humour et fourmillant d'anecdotes, est aussi le roman d'une époque et de plusieurs générations de femmes. Témoignage sur l'histoire de notre temps, plaidoyer pour la cause toujours actuelle de l'égalité, il aide à comprendre le féminisme d'hier et d'aujourd'hui, tout en annonçant celui de demain. Florence Montreynaud veut changer le monde. Pour qu'il soit plus juste et plus doux.

Florence Montreynaud a inventé en 1999 l'expression Chiennes de garde et lancé le réseau du même nom qu'elle a longtemps animé. Son visage et sa plume sont familiers aux leaders d'opinion et aux observateurs des questions de société. Le grand public la connaît comme historienne des femmes, militante contre la publicité sexiste, participante à des débats dans les médias.

Historienne et écrivaine née en 1948, mère de quatre enfants, elle est l'auteure de seize ouvrages traduits en six langues ; son encyclopédie *Le XXe Siècle des femmes* (1989), grand succès public, reste un ouvrage de référence. Elle a aussi publié « Un siècle d'amour, encyclopédie sur l'amour au XXe siècle ».

*Editions Eyrolles - 420 pages - 22 € (G55968)*

## **12 - Livre : L'Anatomie politique 2, Usage, déréliction et résilience des femmes - Nicole-Claude Mathieu**

Nicole-Claude Mathieu (1937-2014) est l'une des théoriciennes les plus importantes du féminisme français. Ses travaux d'anthropologie ont contribué à fonder et continuent aujourd'hui d'irriguer les théories du genre et des rapports sociaux de sexe. Poursuivant depuis 1970 des recherches sur la catégorisation sociale des sexes, elle en a démontré l'omniprésence : toutes les sociétés élaborent une grammaire sexuelle.

Cet ouvrage permet de mieux comprendre les enjeux de l'un des courants de pensée critique les plus riches de la période contemporaine : le féminisme matérialiste. Ce recueil présente essentiellement ses travaux les plus récents et sera précieux pour celles et ceux qui s'intéressent aux épistémologies féministes, à leur genèse et à leur évolution. Ces textes vivants, aiguisés, parfois impertinents, forgent des outils d'intervention dans certains débats majeurs qui traversent la société française : le port du voile, l'excision, l'exception culturelle, la « théorie du genre »...

*L'Anatomie politique 2. Usage, déréliction et résilience des femmes* constitue le prolongement du classique qu'est devenu *L'Anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, réédité en 2013. Ce recueil avait fait connaître à l'échelle internationale les travaux de Nicole-Claude Mathieu qui, dès 1971, faisait sortir les catégories de sexe du naturalisme et, quelques années plus tard, cofondait la revue *Questions féministes*.

*Éditions La dispute - Collection « Mouvements de société » - 302 pages - 36 euros*

*Source: <http://ladispute.athelis.org/mouvementsdesociete/lanatomiepolitique2>*

## **13 - Livre : « Les excès du genre. Concept, image, nudité » - Geneviève Fraisse**

« Honni par une droite réactionnaire qui se cherchait une identité, célébré par une gauche intellectuelle qui a pourtant tardé à en entreprendre l'étude, le genre se retrouve au cœur de polémiques politiques violentes ». En désaccord avec les uns et les autres, Geneviève Fraisse sort « Les excès du genre. Concept, image, nudité »...

La chercheuse fait d'abord le point sur les polémiques autour du genre, et ce qu'elles signifient. Elle s'emploie ensuite à constituer avec ce mot, en partie nouveau, un nouvel objet de pensée philosophique, dans la droite ligne de ses travaux sur l'émancipation des femmes et l'égalité des sexes. Ce livre propose une perspective originale sur la polémique sexe/genre, sur la critique des stéréotypes et sur l'usage de la nudité en politique. « Après quatre décennies de recherches sur la pensée de l'émancipation des femmes, de l'égalité des sexes, travaux qui ont mis en lumière la généalogie politique du féminisme liée à la modernité démocratique et parié sur la construction philosophique de questions précises (consentement, service domestique) », cet ouvrage témoigne « de la nécessité d'intervenir dans ce débat (dont on pourrait aussi remarquer qu'il devient à la mode...) »...

*Editons « Lignes » - En librairie le 21 août.*